

**Objet :****ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE PETITE ENFANCE****DECISION n° 20240316**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 portant délégations de pouvoir de l'organe délibérant au Président, et notamment sa capacité à préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- CONSIDERANT la nécessité de prendre une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du Pôle Petite Enfance à Caussade.

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** cette mission d'AMO à **EL HARMOTRAVO - 48 chemin de Castel Bas 82300 CAUSSADE - N° SIRET 980 886 691 00016 – APE 7112B**

**DE PRECISER** que la dite mission est attribuée pour un montant de 27 440€ HT soit 39 200 TTC

Fait à Caussade le 14/03/2024

Le Président de la Communauté de Communes  
Guy ROUZIES

